

GUIDE PRATIQUE

# ACCÈS DES PROFESSIONNELLS en déchetteries



03 26 02 90 90 - [WWW.GRANDREIMS.FR](http://WWW.GRANDREIMS.FR)

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# ✓ ACCÈS AUX 16 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

## Situées à :

BAZANCOURT, BEINE-NAUROY, BRIMONT, ÉCUEIL, FISMES, GUEUX, HERMONVILLE, JONCHERY-SUR-VESLE, MUIZON, PONTFAVERGER, RILLY-LA-MONTAGNE, SILLERY, VAUDESINCOURT, VILLERS-MARMERY, WARMERIVILLE, WITRY-LÈS-REIMS.

Accès autorisé **du lundi au vendredi midi\*** selon les horaires d'ouverture des déchetteries.

\*Ecueil et Rilly-la-Montagne sont également accessibles le vendredi après-midi.

# ✓ DÉCHETS ACCEPTÉS

Bois	Plâtres
Cartons	Verres d'emballages
Cartouches d'imprimantes	Housses plastiques
Déchets verts	
Encombrants	
Gravats	
Métaux	
Néons et ampoules	
Piles et accumulateurs	



**TOUT DÉCHET NON LISTÉ N'EST PAS PRIS EN CHARGE.**

# ✓ VOLUME ACCEPTÉ

**2 m<sup>3</sup> par jour** par déchetterie,  
**limité à 50 m<sup>3</sup> par année civile**, tous sites confondus.

La quantité minimale d'apport comptabilisée par le gardien est fixée à 1 m<sup>3</sup>

# Conditions tarifaires

DROIT D'ACCÈS	UNITÉ	TARIF
<b>Droit d'accès</b> (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	Forfait annuel	26 € HT

**Les 10 premiers m<sup>3</sup> de déchets cumulés / an sont compris dans le droit d'accès**

AU-DELÀ DU 10 <sup>ÈME</sup> M <sup>3</sup>		
CATÉGORIES DE DÉCHETS	UNITÉ	TARIF
Cartons Cartouches d'imprimantes Housses plastiques Métaux Néons et ampoules Piles et accumulateurs Verres d'emballages	m <sup>3</sup>	Gratuit
Bois Déchets verts Encombrants Gravats Plâtres	m <sup>3</sup>	19 € HT

BADGES ET ATTESTATION	UNITÉ	TARIF
2 badges fournis pour deux immatriculations	unité	Compris dans le droit d'accès
Remplacement de badge ou badge supplémentaire	unité	5 € HT
Attestation annuelle de prise en charge (sur demande)	unité	11 € HT

## SONT CONCERNÉS \_\_\_\_\_

Artisans, auto entrepreneurs, commerçants, TPE/PME, professions libérales, agriculteurs, viticulteurs, hôpitaux, maisons de retraite, associations, administrations, dont le siège social ou un établissement secondaire est implanté sur le territoire du Grand Reims.

---

## CONDITIONS D'ACCÈS :

1. Je contacte le Grand Reims pour vérifier si mon entreprise peut utiliser ce service.
2. Une convention me sera remise, je la retourne signée avec :
  - une fiche INSEE ou un Kbis de moins de 6 mois,
  - la copie du certificat d'immatriculation du / des véhicule(s) devant être munis d'un badge,
  - le protocole de sécurité complété et signé au niveau de l'encart "Entreprise de transport/professionnel conventionné".

## EN DÉCHETTERIE :

- Je présente mon badge d'accès aux gardiens avant chaque dépôt.
- J'utilise des véhicules légers, des fourgons ou des camions-plateaux dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes.
- Je trie les déchets apportés.

**GRAND  
REIMS  
CYCLONS!**



**CONTACT :**  
COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS  
DIRECTION DES DÉCHETS ET DE LA PROPRETÉ  
03 26 02 90 90 - TRI.INFO@GRANDREIMS.FR

